

Nombre de membres

Séance du Jeudi 17 novembre 2022

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10+1 proc

Deux mille vingt deux

Et le dix-sept novembre

Date de la Convocation

12 novembre 2022

à 18h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

12 novembre 2022

Présents : ABRINES André, ADAM Marc, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno MARHIC Daniel,

Absents excusés : ROTH Bernard donne procuration à HOFFMAN Françoise
DEVERNAY Anne-Sophie, excusée
MARTEL Magalie, excusée
VIALLE Romain, excusé
BONNAURE Martin, excusé

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Subventions aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention aux associations suivantes :
ACCA de Grospierrres - Qualité de vie de Grospierrres – Fiber Nature

2- Régie administration générale repas Citoyen

Après discussion le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place le tarif suivant : Tarif du repas citoyen : 15 €

3- Contrat à durée déterminée Adjoint administratif pour 18 heures

La délivrance des cartes d'identité et passeports peut désormais être faite en mairie de Grospierrres, ce nouveau service nécessite un accroissement d'activité dans le service administratif.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} avril 2023 un emploi permanent d'agent administratif affecté aux services de l'accueil de la mairie et France services dans le grade d'Adjoint Administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 18 h hebdomadaires

4- SDE Adhésion pour audit énergétique

Le SDE 07 pour améliorer la performance énergétique des bâtiments peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres

5- Validation de la proposition de la commission de l'action sociale pour les fêtes de fin d'année

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les décisions de la commission d'action sociale pour les fêtes de fin d'année [repas des aînés : prix maximum 30 € fourni par le traiteur le « Fin Gourmet » - Colis maxi 30 € duo et 20 € maxi colis individuel- Colis pour les personnes hospitalisées 20 €]

6- Demande de subvention Région « bonus ruralité » DELIBERATION AJOURNEE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 17 novembre 2022
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.41